

PROCÉDURE DE **RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES EXPERTS** SUSCEPTIBLES  
DE SIÉGER DANS LES JURYS POUR LE RECRUTEMENT ET L'AVANCEMENT DES **INGÉNIEURS ET**  
**PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF)**

**SESSION 2022**

Cette procédure a pour objet de **renouveler intégralement** la liste des experts

**1 - VOUS SOUHAITEZ DEVENIR EXPERT**

Vous devez remplir puis imprimer, à partir du site Internet, un formulaire de candidature.

À ce formulaire, devront être joints :

- un **curriculum vitae de 3 pages maximum visé par votre supérieur hiérarchique direct**,
- la fiche de participation et de motivation à des jurys de concours dûment complétée
- les **justificatifs** attestant que vous aurez effectué, au **1<sup>er</sup> janvier 2022, au moins trois ans de services dans votre corps ou dans un emploi d'un niveau équivalent à un corps ITRF.**

Si vous n'avez pas atteint les trois ans d'expérience dans votre corps, vous pouvez postuler pour devenir expert dans les corps de niveau inférieur à celui auquel vous appartenez sous certaines conditions qui sont précisées sur le site mentionné ci-dessous.

Le formulaire de candidature et le CV, **signés par vous-même et votre supérieur hiérarchique**, ainsi que les justificatifs d'ancienneté sont à envoyer sous la forme d'un unique fichier .pdf au plus tard le **10 décembre 2021** à l'adresse [experts.concours-itrf@education.gouv.fr](mailto:experts.concours-itrf@education.gouv.fr).

Le fichier .pdf devra être nommé de la façon suivante : Numéro d'inscription\_Nom\_Prénom\_Choix de la BAP et l'objet du mail devra être rédigé comme suit : Candidature à l'expertise 2022 – Numéro d'inscription – Nom Prénom – BAP.

**2 - VOUS FIGUREZ SUR LA LISTE DES EXPERTS 2021**

**Vous devez impérativement enregistrer une nouvelle candidature** pour continuer à figurer sur la liste des experts 2022.

**3 - LA PROCEDURE**

Vous devez vous rendre sur le site internet indiqué ci-dessous **à partir du 9 novembre et jusqu'au 10 décembre 2021 inclus.**

<https://expert-itrf.adc.education.fr/>

Les inscriptions seront effectuées sur la base du référentiel des métiers REFERENS III, consultable à l'adresse :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/referens>

**Attention : seules les candidatures enregistrées sur le site dédié entre le 9 novembre et le 10 décembre 2021, et envoyées au ministère à l'adresse email énoncée ci-dessus accompagnées des éléments demandés et dans les délais fixés ci-dessus, seront prises en compte.**